

# Nutrition clinique: partir en vacances l'esprit tranquille

Chères patientes et chers patients

Vous passez vos vacances en Suisse? Les produits souhaités seront livrés sur votre lieu de vacances.

Vous prévoyez de partir à l'étranger? Nous serons heureux de vous assister dans les préparatifs, de préférence 3 à 4 semaines avant la date prévue de votre départ, afin que vous soyez approvisionné de manière compétente et fiable en produits nutritionnels pendant votre séjour à l'étranger.

## Passer commande

Commandez le matériel dont vous avez besoin pour vos vacances auprès de notre service clients (Tél. 0800 820 290). Comme d'habitude, nous livrons le matériel directement à votre domicile.

## Facture pro forma

Quelques pays exigent une facture pro forma pour l'entrée sur leur territoire. Veuillez vérifier au préalable si c'est également le cas pour la destination de vacances que vous envisagez. Si nécessaire, nous vous l'établirons volontiers.

## Attestation douanière

Nous vous ferons parvenir une attestation douanière que vous devrez faire remplir par votre médecin. Vous devez présenter ce document à la douane suisse lorsque vous quittez le pays.

## Acquit-à-caution

Lorsque vous quittez la Suisse, demandez un acquit-à-caution à la douane suisse sur présentation de l'attestation douanière. **L'acquit-à-caution est important** pour pouvoir facilement réimporter l'équipement (pompe, etc.) sans avoir à le déclarer lorsque vous rentrerez en Suisse.

## Informez la compagnie aérienne

Informez à l'avance la compagnie aérienne que vous transportez du matériel de nutrition clinique.

Conditions de transport des produits de nutrition entérale (aliments à boire, alimentation par sonde): températures comprises entre 0 °C et +25 °C.

Conditions de transport des produits de nutrition parentérale (poches à trois compartiments, vitamines): températures comprises entre 4 °C et 25 °C.

### Les produits peuvent-ils être achetés à l'étranger?

Si vous restez longtemps à l'étranger, nous nous ferons un plaisir de clarifier pour vous comment vous procurer vos produits individuels sur votre lieu de vacances.

- Pour ce faire, veuillez nous indiquer l'adresse de votre destination ainsi que les quantités et les articles souhaités
- c renseigner en temps utile auprès de votre caisse d'assurance maladie concernant la prise en charge des produits achetés à l'étranger
- Vous devez disposer d'une prescription dans la langue du pays de villégiature, resp. impérativement en anglais pour l'achat des produits.

Après la prise de renseignements nécessaires, vous recevrez de notre part les informations suivantes:

- Point de vente où les produits peuvent être obtenus
- Montant à régler sur place
- Unité d'emballage de l'article souhaité
- Personne de contact dans le pays de villégiature concerné
- Adresse de contact du fournisseur

Renseignez-vous avec votre équipe en charge du traitement.

Pour toute question ou en cas de doute, veuillez vous adresser à votre interlocutrice, resp. interlocuteur habituel de FresuCare.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations,

**L'équipe FresuCare**